CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E81317** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2026**

ÉDITÉ LE 22/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2003

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE 447837121

Siret : 447 837 121 00022

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 4029655

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/221723

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/221723

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ENTREPRISE DE CARRELAGE STOLLE

RUE DES ENTREPRENEURS
PARC D ACTIVITE DU ACKERGARTEN
67340 INGWILLER

Téléphone : 03 88 89 92 63 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
MH CONCEPT (939 276 085)

Site Internet :

E-mail : contact@carrelage-stolle.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 214 921 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6261	Chapes		16/10/2025
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)		16/10/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025